République française
Département des Vosges

COMMUNE DE BEGNECOURT : Séance du 21 mai 2025

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Membres en exercice : 11 **Présents : 9** **Votants: 11** **Pour: 0** **Contre: 11** **Abstentions: 0**	*Date de la convocation: 09/05/2025* *L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Matthieu MANGIN* **Présents :** Matthieu MANGIN, Noémie JOLY, Rose-Marie LEUVREY, Nicolas VUILLAUME, Guillaume DEVINCEY, Isabelle HUMMEL, Denis VOISIN, Dylan THOMAS, Anne-Sophie ENFER **Représentés:** Céline VUILLAUME PIERRON par Rose-Marie LEUVREY, Myriam DURET par Matthieu MANGIN **Excusés:** **Absents:** **Présents non votants :** **Secrétaire de séance:** Anne-Sophie ENFER

Délibération n°: 2025_021

Objet: AVIS SUR LA PROJET "PARC EOLIEN DES BAUMES"

Madame Le Maire expose les faits :

La Société "Parc éolien des Baumes" a déposé un dossier une demande d'autorisation environnementale aux fins d'implanter un parc éolien situé sur le territoire des communes de Remoncourt, Valfroicourt et Rancourt. Cette demande porte sur l'implantation de 7 éoliennes scindées en deux parties : une partie est avec 3 éoliennes sur la commune de Remoncourt et une partie ouest avec 2 éoliennes sur la commune de Valfroicourt et 2 éoliennes sur la commune de Rancourt.

Cette demande d'autorisation environnementale fera l'objet d'une consultation du public par voie électronique d'une durée de trois mois. Les modalités à suivre seront données aux communes concernées ultérieurement.

La préfecture demande aux conseils municipaux des communes situées dans le périmètre de l'implantation de ce projet de délibérer pour donner leur avis.

Il en ressort du débat que :

- la commune de Rancourt serait fortement impactée (encerclée), la hauteur des éoliennes serait trop élevée.

- La communauté de Communes de Dompaire est défavorable à l'implantation de ce projet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal de Begnécourt suit le mouvement de la Communauté de Communes de Dompaire et décide d'émettre un avis défavorable à l'installation des éoliennes.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20_____
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20_____

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

MAIRIE DE BEGNECOURT

AGEDI
Dépôt PREFECTURE DES VOSGES

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/05/2025
088-218800472-20250521-2025_021-DE